



**MOT DE CIRCONSTANCE DE L'ALLIANCE POUR L'UNIVERSALITE DES DROITS
FONDAMENTAUX « AUDF ONG » A L'OCCASION DE L'ASSISTANCE MATERIELLE A
QUELQUES DETENUS PLUS VULNERABLES A LA PRISON MILITAIRE DE NDOLO**

- Monsieur le Chef d'Etablissement et Directeur de la prison militaire de Ndolo, Monsieur le Colonel ;
- Mesdames et Messieurs les cadres et Agents pénitentiaires ;
- Mesdames et Messieurs Détenus de la Prison militaire de Ndolo présents à cette circonstance ;
- Chers camarades de l'AUDF et différents invités, en vos titres respectifs et tout protocole observé ;

Que l'Eternel Dieu d'amour, Créateur de toutes choses soit loué et remercié pour cette circonstance qu'il a rendu possible et qui nous a rapproché ce 9 octobre 2021 au sein de la Prison militaire de Ndolo ;

Nous remercions infiniment le Directeur en Chef de l'Administration Pénitentiaire Militaire, le Colonel MUTOMBO MUTEBA Jonathan et le Commandant de la Prison militaire de Ndolo, Monsieur le Colonel MANGA BAKAFWA BUNDU Flory qui ont accepté spontanément notre demande d'assistance à quelques détenus les plus vulnérables pendant cette période encore marquée par le contexte de Covid-19 qui a marqué tous les Pays du monde, tous les peuples et surtout les personnes en détention compte tenu certaines restrictions.

L'AUDF ONG est une ASBL congolaise dotée de la personnalité juridique et oeuvrant pour la promotion et la protection des droits de l'homme y compris le suivi de l'application des Organes des Traités dont le Comité des droits de l'homme et le Comité contre la torture ainsi que l'Examen périodique universel « EPU ». AUDF ONG est une ASBL membres de plusieurs Réseaux d'Asbl en RDC dont le REPRODEV « Réseau de Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme, Victimes, Témoins et Professionnels des Médias » et la Coalition pour la mise en œuvre des recommandations du Comité contre la Torture. C'est dans le cadre de la



mise en œuvre des Recommandations du Comité contre la torture que l'AUDF ONG exécute un projet sur la détention préventive dans le contexte de Covid en partenariat avec l' Organisation Mondiale Contre la Torture, en sigle OMCT, une ONG suisse basée à Genève à qui nous devons tous nos remerciements avec ses partenaires suisses et de l'Union européenne pour leur appui technique et financier.

Que les détenus les vulnérables sélectionnés grâce au personnel pénitentiaire trouve ici une assistance matérielle et une compassion pour tous ceux et toutes celles qui sont en dehors de la prison surtout pendant cette période de Covid-19 qui a imposé des restrictions de visite, de voyage, de communication, de l'administration judiciaire à tel point qu'il y a la surpopulation pénitentiaire et les conditions difficiles de détention. En passant, nous saluons tous les efforts du Gouvernement dans le domaine judiciaire et pénitentiaire. AUDF ONG comme partenaire du Gouvernement continuera à plaider pour la mise en œuvre des Recommandations du Comité contre la torture dont le contrôle systématique de la détention préventive, l'opérationnalisation d'un Mécanisme National de Prévention de la Torture efficace au sein de la CNDH, le renforcement des capacités des Magistrats pour éviter le recours excessif à la détention préventive et adoptions des mesures alternatives à la détention notamment l'efficacité des Chambres foraines dans les lieux de détention pour réduire à défaut de supprimer, la surpopulation pénitentiaire.

Pour l'AUDF ONG et plusieurs ONG engagées dans le domaine judiciaire et pénitentiaire, l'engagement est renouvelé et encore à renouveler pour l'assistance judiciaire des Détenus en difficulté et surtout les détenus préventifs qui occupent environ 70 % des détenus dans la majorité de nos Etablissements pénitentiaires. Un renforcement des capacités est nécessaire pour réclamer l'application rigoureuse des Instruments nationaux, régionaux et internationaux pertinents sur la détention préventive et les droits des détenus.

L'assistance matérielle que nous avons ici répondra tant soit peu aux besoins exprimés par quelques détenus avec qui nous avons échangé et



**ALLIANCE POUR
L'UNIVERSALITÉ DES
DROITS FONDAMENTAUX**

*Arrêté Ministériel N° 754/CAB/MIN/J&DH/
2012 du 18 avril 2012*

surtout parmi les femmes, le Lieutenant Médecin de la prison, le Docteur KAHETA TSHIBANDA John et autres Agents.

C'est pour nous une première fois que nous venons ici pour l'assistance matérielle même si nous intervenons aussi fréquemment dans le cadre judiciaire et plaidoyers.

Nous reviendrons pour d'autres catégories des personnes vulnérables parmi les détenus soit pour l'assistance matérielle ou l'assistance judiciaire pro bono.

Avec votre autorisation, qu'il vous plaise de nous autoriser d'ouvrir et présenter l'échantillon des biens que nous avons amené et qui sont consignés dans le document en annexe.

Merci pour l'attention accordée à ce mot de circonstance de l'ONG AUDF.

Fait à Kinshasa, le 9 octobre 2021

Maitre Marie Louise **OKAKO**
Présidente du Conseil d'administration



N°2, Avenue Mpolo Maurice, C./ Gombe
BP 14 966 Kin I Tél : 081 658 24 58

Site : www.audf-rdc.org Courriel : audfrdc@gmail.com

Devise : **Tous les droits de l'homme à la portée de tous.**